

Date : 03/01/11

## Séjours linguistiques : ce qu'il faut savoir pour faire le bon choix



Le départ d'un jeune à l'étranger est souvent la première séparation importante avec sa famille / Photo d'archives Joël Philippon

Quelques réponses aux questions qui se posent lorsqu'il s'agit d'envoyer un enfant passer quelques jours ou quelques semaines à l'étranger pour apprendre une langue

Combien de jeunes sont concernés ?

Le comité national du tourisme recense chaque année 130 000 départs en séjours linguistiques et 600 000 départs en voyages scolaires. La Région Rhône-Alpes représente environ 10 % des effectifs.

Où vont-ils ?

La Grande-Bretagne représente environ un tiers de ces départs. Les USA (22 %) arrivent en deuxième position. L'Australie, Malte, l'Allemagne, l'Espagne et le Canada sont loin derrière.

## Évaluation du site

Le site du quotidien régional Le Progrès met en ligne l'intégralité de son édition papier et propose également des informations sportives, un agenda culturel très complet, ainsi que de nombreux services pratiques.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 227

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

#### Quel type de séjour choisir ?

Ceux de courte durée (entre une semaine et trois mois) comprennent généralement des cours et des activités avec un hébergement en famille ou bien en internat. Ils sont recommandés pour des enfants encore timides ou peu autonomes. L'immersion dans la vie quotidienne d'une famille, sans cours, est à bannir pour les enfants qui ont ce caractère. Les séjours plus longs concernent des jeunes qui ont souvent au moins 15 ans.

#### Les points qu'il faut vérifier

Normalement, l'organisme doit vous proposer une réunion avant le départ. Du point de vue de la sécurité, vérifiez qu'un responsable du séjour puisse être joint 24 heures sur 24.

Sur le plan pédagogique, renseignez-vous sur le nombre d'enfants par cours (au maximum une quinzaine) ainsi que sur le niveau de diplôme des professeurs du pays d'accueil.

#### Les pièges à éviter

Mieux vaut éviter de faire partir un enfant dans une famille où il se retrouvera avec d'autres enfants francophones. Il est aussi largement préférable de traiter avec un organisme ayant un siège et une immatriculation en France.

#### Quel est le bon prix ?

Petit repère, le coût moyen d'un séjour de trois semaines en Grande-Bretagne est de 1 800 euros. Un voyage scolaire de cinq jours en Angleterre revient à environ 350 euros.

Pour ne pas s'exposer à de mauvaises surprises, il faut vérifier que le prix est « tout compris ». En particulier la cotisation à l'organisme, l'assurance accident, les transports sur place, les activités.

#### Quelles sont les aides ?

Dans notre département, la Caisse d'allocations familiales (selon son site Internet) n'accorde pas d'aide vacances lorsque celles-ci ne se déroulent pas en France. En revanche les associations telles que le Rotary peuvent apporter un coup de pouce. Les comités d'entreprise participent parfois au séjour. Selon l'inspection académique du Rhône, aucun élève n'est pénalisé dans le cadre des voyages scolaires : les fonds sociaux des établissements compensent lorsqu'une famille a des difficultés pour financer le voyage

#### Quel recours si cela se passe mal ?

Les séjours ne sont pas contrôlés par un organisme public. En revanche, l'**office national de garantie des séjours et stages linguistiques** a établi une charte de qualité qui est en principe respectée par ses adhérents (environ la moitié des opérateurs). Mais rassurez-vous, les litiges sont très rares (13 réclamations reçues en 2009 par cet organisme). Ils portent principalement sur la famille d'accueil, les conditions de confort, ou des activités qui n'ont pas été respectées.

M. F.

L' **office** national de **garantie** des **séjours linguistiques** a été créé en 1997. Il effectue des contrôles administratifs ou de visu sur les séjours organisés par les organismes (environ 40) qui lui versent une cotisation d'adhérent